

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

5 octobre 1995 – n° 1228
Hebdomadaire romand
Trente-deuxième année

Et pourtant, elle bouge

Accablement, conscience du poids de la fonction et de la rupture qu'elle implique dans le déroulement d'une vie? L'image de Moritz Leuenberger à l'annonce du résultat du cinquième tour de scrutin, le tour décisif qui fait de lui le 101^{ème} conseiller fédéral, cette image restera dans les mémoires. L'homme se penche très bas sur son pupitre, comme pour un recueillement, comme s'il fallait amortir un choc. Pour qui se souvient de Georges-André Chevallaz, jaillissant de son siège, les bras levés en signe de victoire, le contraste est saisissant: point culminant d'une carrière tout entière tendue vers la magistrature suprême pour le second; fonction acceptée certes, mais après réflexion et consultation des proches pour le premier.

L'attitude est nouvelle. Bien sûr le récent élu zurichois a gravi tous les marche-pieds qui conduisent au Conseil fédéral, mais comme à contrecœur, sans donner l'impression d'y tenir, en léger décalage face à ses fonctions successives. N'a-t-il pas commis il y a quelques mois un texte sur le devoir de douter? Un magistrat qui non seulement est saisi par le doute mais qui encore le confesse. Déjà en 1993 le Parlement, quelque peu contraint, il est vrai, avait porté son choix sur une candidate atypique, dépourvue de plan de carrière.

De ce type de magistrat, on peut attendre une respiration, une mobilité d'esprit, la conscience aiguë de la complexité des problèmes à affronter qui rend à la fois modeste dans la démarche et obstiné dans la visée.

La Suisse est depuis longtemps une société urbaine, industrielle et surtout tertiaire. Avec l'élection de Leuenberger, cette Suisse-là renforce sa présence au Conseil fédéral.

Depuis plusieurs années, l'élection des conseillers fédéraux représente pour les parlementaires l'occasion de manifester leur grogne, de distribuer blâmes ou lauriers. Pierre Aubert, bien qu'assez largement contesté, est brillamment élu président de la Confédération pour 1987, probablement à titre de représailles contre son parti qui exerçait de vives pressions pour qu'il démissionne. Alors qu'en 1991, Kaspar Villiger, apprécié de tous, ne

fut que médiocrement réélu parce qu'auparavant ses deux collègues démocrates-chrétiens Koller et Cotti n'avaient pas fait le plein des voix bourgeoises. A ce jeu des coups de semonce qui jamais ne débouchent sur l'irréparable, les parlementaires sont passés maîtres.

Les péripéties de mercredi dernier ne relèvent plus de ces règles du jeu. Aux voix de l'extrême-droite, montée sur roues, et des nationalistes, qui depuis toujours rêvent de bouter les socialistes hors du gouvernement, se sont jointes celles d'un nombre appréciable de députés bourgeois. Si bien qu'on peut parler d'une véritable tentative de putsch, certes légal mais putsch tout de même. Déjà la veille, le groupe radical n'avait repoussé une candidature officielle de ce parti qu'à deux voix de majorité, le joker Spoerry ne se distançant pas clairement de cette tentative. La majorité du Parlement a tenu bon, mais il faut prendre note du fait qu'aujourd'hui, essentiellement au sein du grand vieux parti, des milieux jouent ouvertement la carte de la rupture pour imposer une majorité plus restreinte et plus dure. Ces putschistes se nichent au sein du radicalisme zurichois qui veut maintenant conquérir le siège laissé vacant par Leuenberger au Conseil d'Etat; ils s'expriment à travers les députés qui refusent le programme de soutien aux régions touchées par la crise et rejettent les compensations légales aux inconvénients du travail de nuit. Ils relayent les milieux patronaux qui cherchent à vider les conventions collectives de tout contenu substantiel.

Et puis dimanche, en moins d'une heure, le Conseil fédéral dans sa nouvelle composition répartit de manière optimale les responsabilités en son sein. Cet acte de clairvoyance traduit un esprit d'équipe qui laisse bien augurer du fonctionnement futur du collège gouvernemental. Les élections passées, il reste aux partis gouvernementaux à mettre la pédale douce sur la guérilla verbale destinée à la galerie – mais la galerie est-elle intéressée? – et à définir les bases d'une action commune minimale. Sans quoi les putschistes risquent bien de sortir renforcés à la prochaine échéance. JD

Bilan de la législature

A lire les commentaires moroses et même catastrophiques qui dominent actuellement dans les médias helvétiques, la Suisse serait contaminée par le virus italien: institutions inadaptées, mécanismes de décision paralysés, absence de consensus parmi des élites politiques qui suscitent la méfiance de la population. Une analyse plus attentive de la dernière législature donne une image beaucoup moins sombre.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy (jpb)
François Brutsch (fb)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
René Longet (rl)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Jean-Pierre Fragnière
Composition et maquette:
Valérie Bory,
Françoise Gavillet
Secrétariat:
Murielle Gay-Crosier
Marciano
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

(jd) La Suisse prend son temps. On connaît la légendaire lenteur de son processus de décision. Entre le moment où une idée nouvelle est lancée et sa formulation dans une disposition constitutionnelle ou une loi, plusieurs années peuvent s'écouler. Ainsi il a fallu quinze ans pour mettre sous toit la 10^{ème} révision de l'AVS. C'est que ce processus est largement ouvert aux différents courants d'opinion, aux groupes d'intérêts susceptibles d'en freiner voire d'en interrompre le cours. Et le référendum, obligatoire ou facultatif, plane comme une menace qu'il faut à tout prix écarter. Pourtant, lorsque la pression est suffisamment forte ou le consensus assez large, nos institutions savent faire preuve de célérité. Voir Eurolex, ce paquet de révisions législatives indispensables à notre adhésion à l'Espace économique européen, adopté au pas de charge. Voir aussi la législation sur les hautes écoles spécialisées, débattue et adoptée en quelques mois.

Quelques fleurons...

La législature qui s'achève laisse un héritage législatif tout à fait appréciable. La fiscalité helvétique a enfin opéré sa mue européenne en adoptant la TVA. Le principe de l'égalité entre femmes et hommes descend de ses hauteurs constitutionnelles grâce à la 10^{ème} révision de l'AVS – rentes indépendantes de l'état-civil et bonus éducatif – et à la nouvelle loi sur l'égalité, qui n'est pas sortie défigurée des débats parlementaires. L'assurance-chômage nouvelle formule prend en compte les changements intervenus sur le marché du travail en mettant l'accent sur la formation et la réintégration des travailleurs privés d'emploi. Si le mode de financement de l'assurance-maladie ne répond toujours pas aux exigences de la justice sociale, la récente révision acceptée en votation populaire introduit néanmoins plus de solidarité entre les générations et les classes de revenu et quelques éléments de régulation des coûts de la santé. Bien sûr, le jugement porté sur ces innovations varie selon qu'on met l'accent sur le souhaitable à réaliser encore ou sur les améliorations obtenues. A noter que les indéniables progrès sociaux réalisés au cours de cette législature ne résultent pas d'une simple volonté majoritaire mais d'un consensus politique fort. A souligner également qu'aussi bien pour la TVA que pour l'assurance-chômage et l'AVS, le Parlement a joué un rôle moteur, n'hésitant pas à inno-

ver face à un gouvernement désuni, timoré.

Avec l'entrée en force du concept «Armée 95» et la réorganisation du Département militaire, c'est sans conteste la défense nationale qui a connu les changements les plus importants et qui a vu chuter sa part aux dépenses de l'Etat central. Par ailleurs et après des décennies de luttes, la Suisse s'est enfin dotée d'un service civil digne de ce nom.

...et des épines

Le tableau est moins satisfaisant dans deux domaines-clé, les finances et les relations extérieures. Le déséquilibre budgétaire subsiste à un niveau préoccupant et la dette publique a doublé, atteignant 77 milliards de francs. Le Conseil fédéral a certes proposé plusieurs plans d'assainissement, mais sans une réflexion préalable sur les priorités de l'Etat. Etaler le plan financier quadriennal, transférer des charges sur d'autres collectivités publiques, réduire les dépenses de manière linéaire ne constitue pas une politique. Dans ce domaine le Parlement n'a pas brillé non plus: les députés n'ont que le mot d'économies à la bouche, mais défendent bec et ongles les prestations de leurs clientèles.

Le blocage est manifeste pour ce qui touche aux relations extérieures de la Suisse. La peur de l'étranger habite encore une majorité des Helvètes et seuls les accords qui garantissent clairement des avantages économiques – Fonds monétaire et Banque mondiale, Gatt – trouvent grâce à ses yeux. Le rejet de l'Espace économique européen, des casques bleus, de la naturalisation facilitée et de l'assouplissement de la lex Friedrich illustrent cette crainte. Il faudra laisser du temps au temps pour abattre cette barrière mentale, mais aussi un engagement plus décidé que celui qu'exprime la classe politique dans cette campagne électorale.

La Suisse peine aussi à réformer ses institutions. Ne parlons pas du scénario interminable de la révision de la Constitution. Le Parlement modernise à petits pas ses méthodes de travail et la réforme du Conseil fédéral, freinée par un exécutif peu convaincu et divisé, ne trouve pas sa vitesse de croisière.

Si la fracture entre les autorités et la majorité populaire est indéniable, pour ce qui est de l'ouverture de la Suisse à l'Europe et au monde, elle n'a rien de tragique dans l'ensemble, puisque le peuple a accepté 41 des 52 propositions qui lui ont été soumises au cours de la législature. ■

Une révision discrète, mais d'importance

C'est en toute discrétion et après deux ans de travaux parlementaires que s'achève la révision de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement. Avec à la clé l'adoption d'une palette de moyens d'action de type économique.

REPÈRES

En 1971, le peuple et les cantons approuvaient l'article constitutionnel sur la protection de l'environnement à une très forte majorité (90%). Le premier janvier 1985, après quatorze ans de longues discussions au Conseil fédéral, dans les milieux intéressés et au Parlement, la Loi sur la protection de l'environnement entrait en vigueur. Elle consacrait déjà les principes du pollueur-payeur, de la prévention et de l'élimination à la source des substances polluantes. La Loi sur la protection de l'environnement de 1985 était fondée sur une série d'interdictions et de prescriptions destinées à assoir la protection de l'environnement sur des objectifs clairs. Entre 1985 et 1991, huit importantes ordonnances ont été promulguées dans le cadre de la loi.

(r) Au début des années 70, les experts chargés de préparer le premier projet de législation sur l'environnement tentent de faire prévaloir une approche nouvelle de l'action étatique: les incitations économiques plutôt que la seule peur du gendarme. Mais l'idée ne passe pas et la loi qui entre en vigueur en 1985 privilégie les interdictions.

Vingt ans après le début des travaux, le constat fait l'unanimité ou presque: les atteintes à l'environnement résultent d'un calcul économique biaisé qui fait l'impasse sur toute une série de coûts bien réels, mais que les responsables peuvent reporter sur des tiers, sur la collectivité, sur les générations futures. Les ressources naturelles ne sont pas payées à leur valeur de renouvellement, d'où un gaspillage et des pollutions économiquement rentables.

C'est cette prise de conscience, ainsi qu'une réticence au développement d'une réglementation tâtonnante, que reflète cette révision.

Un faisceau de mesures

La législation révisée prévoit d'abord des mesures volontaires, qui deviennent effectives lorsque des entreprises ou des groupes professionnels décident d'en faire usage. Ainsi des taxes anticipées que peuvent prélever des fabricants afin de financer l'élimination des déchets issus de leurs produits. De même, des procédures et des exigences en matière de gestion et d'audits environnementaux établies par les professionnels pourront être validées par les autorités. Par ailleurs, la Confédération favorisera la conclusion d'accords au sein des diverses branches industrielles et, dans la mesure du possible, intégrera ces accords dans le droit d'application; ainsi les milieux économiques seront associés à la mise en œuvre de la législation.

La promotion des innovations technologiques favorables à l'environnement est justifiée jusqu'au moment où le marché fonctionne. La loi permet un soutien à ces innovations ainsi qu'à l'emploi de produits issus du recyclage. La révision précise également la notion de responsabilité civile causale en matière d'atteintes à l'environnement.

L'introduction de taxes d'incitation sur les composés organiques volatils et la teneur en soufre des huiles de chauffage constitue assurément l'innovation centrale de cette révision. De ces taxes, le législateur attend une réduction de la consommation de produits nocifs pour l'environnement, par substitu-

tion d'autres produits ou par utilisation de procédés plus économes. Le produit de ces taxes sera entièrement restitué aux consommateurs. Les paysans – engrais minéraux, excédents d'engrais de ferme et produits phytosanitaires – ont provisoirement échappé à cette mesure, compte tenu des dures contraintes économiques qui leur sont imposées, à savoir la réduction des prix à la production. Ainsi le chemin sera balisé lorsqu'il s'agira d'introduire les taxes sur le CO₂.

Des interdictions

Bien entendu les instruments économiques ne peuvent remplacer dans tous les cas la réglementation classique, obligations et interdictions. Ainsi il n'est pas question de gérer par le prix les émissions d'un polluant dangereux dont les effets seraient irréversibles; il doit être tout simplement interdit. Par contre, les incitations économiques se prêtent particulièrement bien à une régulation fine, dans une situation où le calcul des destinataires conduit à des comportements optimaux en regard des objectifs poursuivis par la collectivité. Ce que ne garantissent pas toujours des prescriptions détaillées.

Reste à espérer que cette approche imprègne la politique énergétique, un secteur où le choix entre réglementation et introduction des instruments économiques demeure ouvert. Alors que les prix à la baisse des agents énergétiques dissuadent les consommateurs d'adopter des techniques et des comportements économes. ■

Petits profits

(*réd.*) C'est le groupe parlementaire des Verts qui a dénoncé ce petit trafic et demandé au bureau du Conseil national de réagir. Les parlementaires fédéraux ont droit à un abonnement général des CFF, première classe, d'une valeur de 3360 francs. Mais ils peuvent y renoncer et se faire rembourser leurs frais de déplacement. En 1994, ils furent 47 à choisir cette deuxième solution, empochant ainsi 4500 francs chacun en moyenne, soit un coût supplémentaire de 53 580 francs pour la Confédération, sans compter les frais administratifs, estimés à près d'un poste à plein temps. Il faut bien sûr préciser que ces malins facturent le plein tarif et se paient un abonnement demi-tarif. Gain moyen: 4500.- moins les frais effectifs 2250.-, moins le prix de l'abonnement 150.- = 2100 francs. ■

Bête et méchant

REPÈRES

Le Grand Conseil genevois a invalidé vendredi 22 septembre l'initiative «Pour l'emploi contre l'exclusion», malgré un rapport contraire de la commission législative proposant de scinder en trois ce texte pour respecter les principes d'unité de matière, de forme et normative.

C'est par 41 oui (gauche et écolos) 50 non (droite) et trois abstentions (deux chrétiens sociaux et une radicale) que le sort de cette initiative a été réglé.

La gauche et les Verts ont réagi dans un communiqué virulent et annoncé un recours au TF.

(jpb) L'initiative populaire «Pour l'emploi, contre l'exclusion» a donc été déclarée irrecevable par le Grand Conseil.

Certes la proposition déposée par la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) et le Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT) – soit l'ensemble du mouvement syndical du canton – ne manque pas d'ambition; elle constitue un véritable programme de politique économique, incluant aussi bien des mesures de promotion, d'aménagement du territoire, de formation et des mesures fiscales que le développement des transports publics et de la coopération régionale, une réorganisation administrative et le partage du travail.

Refus d'ouvrir le débat

On peut diverger sur tel ou tel composant de la médication. Mais prétexter l'absence d'unité de la matière pour tout simplement annuler une telle demande, c'est ne pas comprendre que la situation économique exige des actions multiples, coordonnées et complémentaires. Refuser d'ouvrir le débat pour des motifs formels, c'est aussi (se) cacher l'absence d'une politique économique cantonale digne de ce nom. Bête et méchant.

Non pas que l'Etat, d'un coup de baguette magique, ait les moyens de retourner la conjoncture. Mais qu'il crée au moins les conditions les plus favorables à l'activité économique. Or la condition première, la droite semble l'oublier, c'est un climat fait d'ouverture, de volonté de résoudre les problèmes par des solutions équilibrées qui respectent les intérêts en présence.

Compromis écarté

Dans cette affaire, toutes les conditions d'un compromis étaient réunies. Initialement le Conseil d'Etat avait admis que des aménagements – retrait de certains points de l'initiative, aujourd'hui contraires au droit fédéral, regroupement des autres en différents chapitres pour faciliter l'expression de la volonté populaire au moment de la votation – pouvaient rendre l'initiative recevable. Une position défendue par la commission parlementaire et sur laquelle les initiants étaient prêts à entrer en matière. Las, la majorité des députés, soutenue par Jean-Philippe Maître, responsable de l'économie cantonale, n'a rien voulu savoir. Bête et méchant.

Cet épisode n'est qu'un chapitre supplémentaire dans la longue histoire d'un canton pour qui le laxisme et l'incompétence ont tenu lieu de politique économique. Dans une récente interview donnée au *Journal de Genève et Gazette de Lausanne* à l'occasion de son départ à la retraite, Pierre Schmid, vice-

président de la FTMH Suisse et trente ans durant secrétaire de sa section genevoise, ne mâche pas ses mots. Si la place industrielle genevoise est à l'agonie, c'est parce que les patrons n'ont pas été à la hauteur et que les autorités ont tout misé sur le secteur tertiaire et l'argent facile qu'il procurait. Un secteur volatil, on s'en rend compte aujourd'hui. Et le syndicaliste de rêver à la politique menée à Neuchâtel, un canton qui a su affronter la crise avec détermination. Mais voilà, à Neuchâtel les partenaires politiques et économiques ont su trouver un terrain d'entente, alors qu'à Genève, ce sont les extrémistes qui mènent le bal. ■

ELECTIONS

Étiquettes du passé

(cfp) Profitons de la période préélectorale pour jeter un coup d'œil sur quelques faits oubliés des élections nationales, ces cinquante dernières années.

En 1947, une liste genevoise était nommée «Parti républicain pour les Etats-Unis d'Europe». Les suffrages recueillis correspondaient à 135 électeurs.

A cette époque, et encore plus tard, le PDC fribourgeois intitulait sa liste «conservatrice-progressiste». La première apparition du PDC vaudois, en 1951, se fit sous l'étiquette «chrétienne sociale vaudoise». Elle était apparentée à la liste «nationale paysanne et indépendante démocratique vaudoise» (UDC).

On rappelle à ce sujet l'intervention à Payerne de Monseigneur Besson, évêque du diocèse, en 1937, lorsqu'un parti catholique local était en voie de constitution. Il s'opposait à la création d'un parti local et, en ce qui concernait un parti cantonal, il écrivait: «Dans les circonstances présentes, j'ai la conviction que la création d'un parti politique plus ou moins catholique serait une maladresse et qu'elle ne nous apporterait aucun bien; mais, encore une fois, s'il s'agit d'une question de pure politique, je n'ai pas le droit de m'y opposer». (cité par Gérard Guisolan *La Broye vaudoise et fribourgeoise dans l'entre-deux-guerres* – Histoire comparative, p. 208).

Enfin rappelons les vaines tentatives de l'Alliance des Indépendants de trouver des électeurs dans plusieurs cantons romands.

Et puis, qui se souvient du Parti Unitaire Romand qui avait tenté de séduire les électeurs vaudois en 1967? ■

Quel Conseil d'Etat après le gouvernement monocole?

A mi-législature, l'Alliance de gauche (parti du travail, Solidarités et «indépendants») lance une initiative populaire qui vise moins à combattre le gouvernement monocole de droite qu'à faciliter le retour de Christian Grobet au Conseil d'Etat et à empêcher un rétablissement de la position des socialistes au sein de la gauche genevoise.

REPÈRES

Election du Conseil d'Etat du 14 novembre 1993

Bulletins valables: 83 778

Elus à la majorité absolue:

Guy-Olivier Segond (rad)
50 557

Olivier Vodoz (lib)
47 526

Jean-Philippe Maitre (dc)
47 352

Martine Brunschwig Graf (lib) 46 502

Elus par moins de la moitié des votants:

Claude Haegi (M.) (lib)
41 884

Philippe Joye (dc)
41 705

Gérard Ramseyer (rad)
40 768

Non élus:

Micheline Calmy-Rey (soc)
38 450

Bernard Ziegler (soc)
35 086

Laurent Rebeaud (vert)
31 904

Christian Grobet (adg)
31 074

Michel Ducommun (adg)
27 239

Jean Spielmann (adg)
24 752

Thomas Reubi (div)
2 280

Jean-Pierre Egger (div)
1 770

(fb) Les élections cantonales de l'automne 1993 se déroulent dans un climat particulièrement tourmenté. Pour la première fois, la droite veut évincer les socialistes du Conseil d'Etat en revendiquant les sept sièges sur une liste unique. A gauche, Christian Grobet claque la porte du PS et contribue comme «indépendant», à côté du parti du travail et des ex-trotskyistes de Solidarités, à la création de l'Alliance de gauche. Le Grand Conseil élu en octobre témoigne pourtant de la formidable stabilité des rapports de force traditionnels: les trois partis bourgeois rassemblent 50,62% des suffrages et 56 députés, la gauche et les écologistes 44 députés. C'est à l'intérieur des deux camps qu'un glissement s'opère au profit des plus carrés: les libéraux occupent 27 sièges, le PS régresse à 15 et se voit supplanté par les 21 députés de l'Alliance de gauche. A l'élection du Conseil d'Etat qui a lieu un mois plus tard, les sept candidats de la droite arrivent en tête, suivis des deux candidats du PS devançant largement Grobet (précédé par le candidat écologiste) et les autres candidats de l'Alliance.

Monocole par hasard

C'est une particularité du régime électoral genevois qui assure alors l'élection d'un gouvernement monocole (résultat détaillé en marge) et pas du tout une volonté populaire clairement manifestée: il suffit d'un tiers des voix pour être élu dès le premier tour alors que dans tous les cantons qui connaissent l'élection du gouvernement au système majoritaire à deux tours c'est la majorité absolue qui est requise au premier. A ce régime, seuls auraient été élus au premier tour deux libéraux, un radical et un démocrate-chrétien; l'électorat a placé les trois autres candidats de droite nettement en retrait de ce «quarté» de tête, en-dessous de la majorité absolue et à seulement 2000 et 5000 voix des candidats socialistes. Dans tout autre canton, un deuxième tour aurait alors eu lieu, au bénéfice le plus vraisemblablement de Bernard Ziegler et Micheline Calmy-Rey.

Le côté circonstanciel de ces événements est en train de rentrer dans l'ordre, comme on a pu le voir cette année avec les élections municipales où le phénomène d'inversion des rapports de force au sein de la gauche au détriment des socialistes ne s'est pas reproduit. Reste le vice structurel qui a permis à ce

psychodrame d'offrir à la droite un gouvernement monocole à la légitimité discutabile et, en tout cas, inadapté à la démocratie directe dans laquelle le peuple conserve le dernier mot à l'égard des travaux du parlement comme du gouvernement. Genève l'a vécu très directement ces deux dernières années avec le refus de projets de la majorité bourgeoise («privatisation» du service des automobiles, fermeture de la clinique de Montana) ou l'adoption d'une initiative en faveur d'un audit de l'administration combattue par le gouvernement.

Féodalité, rupture ou concertation?

Fidèle à sa stratégie de rupture et d'occupation du terrain, l'Alliance de gauche propose une solution simpliste et définitive. C'est l'élection du gouvernement au scrutin proportionnel de liste, comme le Grand Conseil. Très concrètement, les conseillers d'Etat genevois seraient élus exactement comme les sept conseillers nationaux du canton de Fribourg. Avec la différence qu'un tel système appliqué à un exécutif assure à toute liste susceptible de rassembler quelque 15% des suffrages déjà non seulement un siège mais surtout la direction d'un département. L'examen des aptitudes personnelles des candidats achèverait de prendre un caractère secondaire dans la formation du gouvernement ramené à une féodalité de partis.

Il n'est pas sans ironie qu'une telle proposition soit soutenue par ceux qui ont toujours critiqué la participation socialiste minoritaire à l'exécutif et qui ne pourraient plus désormais, pour éviter cette responsabilité, que s'abstenir de présenter une liste. Cette initiative apparaît en réalité comme une machine de guerre contre le PS en vue de lui contester son rôle-charnière sur l'échiquier politique comme parti de gauche gouvernemental.

Face à l'initiative de l'Alliance de gauche, la réponse raisonnable est un contre-projet instituant à Genève également la règle de la majorité absolue au premier tour. Dans la précédente législature, les radicaux avaient déposé un tel projet qui dort actuellement en commission. Il offre au gouvernement monocole le moyen de fermer la parenthèse avec élégance en prémunissant les socialistes contre tout irréalisme et en évitant un remède qui achèverait le malade. ■

VAUD

Propriétaires dans le rouge fiscal

RÉFÉRENCE

NUMERUS, Publication du Service cantonal vaudois de recherche et d'information statistiques, Département des finances, septembre 1997, N°5.

INDÉPENDANTS

Les indépendants sont majoritairement propriétaires. Plus de 56% d'entre eux possèdent des immeubles. Cette proportion varie selon le type d'activité. Chez les contribuables cultivant la terre, le taux de propriétaires grimpe à 83%. On trouve aussi une forte proportion de propriétaires dans les professions libérales (67%). Chez les autres indépendants, on en compte 48%.

(ag) La situation financière de l'Etat de Vaud et les impératifs de l'harmonisation fiscale qui exclut les privilèges cantonaux vont entraîner l'abolition de la déduction autorisée (20%) sur l'estimation des immeubles, déterminante pour l'impôt sur la fortune. On va, à cette occasion, entendre une fois de plus le lament des petits propriétaires (les propriétaires sont toujours petits) pressurés.

Les chiffres en la possession de l'administration cantonale des impôts (sondage bienal) traduisent une autre situation (voir référence). Démonstration en trois points.

- Les valeurs locatives, c'est-à-dire le loyer qu'il faudrait payer pour occuper son propre logement, sont basses. Les deux tiers ne dépassent pas 12 000 francs par an. La valeur moyenne du loyer des 9900 résidences principales est de 825 francs par mois!

- Les propriétaires, s'ils doivent déclarer une valeur locative, sont autorisés à déduire les intérêts passifs et les frais d'entretien. Les intérêts passifs à eux seuls sont supérieurs à la valeur locative brute pour un montant élevé: 312 millions (valeur locative: 653 millions; intérêts hypothécaires déductibles: 965 millions). Les frais d'entretien sont chiffrés à 304 millions. L'ensemble des propriétaires, en masse fiscale, et nommément les deux

tiers d'entre eux ont un loyer négatif. Non seulement ils sont fiscalement logés gratuitement, mais de surcroît ils peuvent réduire leurs revenus pour un montant de 616 millions (312 mio.: excédent des intérêts hypothécaires sur la valeur locative +304 mio.: frais d'entretien).

- Au niveau de la fortune et sur la base des anciennes estimations fiscales, en masse, les dettes hypothécaires étaient presque équivalentes à la valeur estimée. 19 milliards d'estimation contre 15 milliards de dettes, comme si l'ensemble de ce parc immobilier était hypothéqué à hauteur de 80%.

Dommage que ce sujet d'équité fiscale ait été déformé par des enjeux politiques très électoraux. ■

Médias

Europa-Magazin est une revue bimestrielle de la gauche critique à l'égard de l'Union Européenne. Imprimée en Valais (S+Z Print 3902 Glis), rédaction à Zurich, quelques textes en français, la publication déplore l'insuffisance de moyens financiers pour publier des numéros plus épais. Le dernier dossier traite de la démocratie directe face à l'adhésion à l'UE.

La gauche lucernoise rêve d'un nouveau journal face au futur quotidien unique de Suisse centrale. Oublie-t-elle que le premier quotidien à mourir à Lucerne en 1972 a été l'*Innerschweizerischer AZ* et qu'il n'a pas été possible de publier pendant plus de quatre ans l'hebdomadaire *Die Region*.

FORUM

COURRIER

Le confiteur du consommateur

Il m'arrive assez régulièrement, habitant près d'une de nos frontières, de faire des achats en France. J'ai conscience de mettre ainsi gravement en danger l'économie genevoise, mais comme l'économie genevoise, par les prix pratiqués, met gravement en danger mon économie à moi, je m'estime quitte envers elle.

Et je ne vois pas pourquoi j'aurais mauvaise conscience, alors qu'un marchand de vêtements helvète en a une bonne qui achète des chemises cinq francs à Formose et nous les revend cinquante. Chiffres que j'invente mais qui doivent être proches de la réalité, voire en-dessous. C'est de surcroît ledit marchand qui vient me faire la morale. Le culot!

C'est peut-être justement l'aspect moralisateur de la question qui me conduit à ces agissements criminels. Mais il y a d'autres raisons. Le fait, par exemple, qu'on peut, au-delà de nos frontières, acheter des produits introuvables ici. Il se trouve que j'aime le beurre des Charentes, qu'on chercherait vainement sur les états suisses. Bon, il s'agit de protéger notre industrie laitière. La patrie est en danger! Mais

la patrie fait-elle tout ce qu'elle peut pour faire rendre à nos gras pâturages alpins tout leur suc et ne se contente-t-elle pas de les vanter à coups de slogans? En d'autres termes, le beurre suisse ne pourrait-il pas être meilleur?

Si l'argument patriotique peut avoir ici quelque justification auprès de naïfs lanceurs de drapeaux, il ne joue plus dans le cas du chocolat. Il se trouve aussi que j'aime une certaine marque de chocolat hollandais. Elle n'est pas disponible en Suisse. Teigneux comme je suis, je ne suis pas loin de conclure que ce produit batave est bloqué à nos frontières par Monsieur Lindt ou par Monsieur Cailler, soucieux de se garder un monopole exorbitant.

Il serait intéressant au demeurant, avant de sortir nos mouchoirs en entendant les pleurs de nos capitaines d'industrie, de jeter un œil sur les bénéficiaires des marchands de chemises, des chocolatiers et des grandes organisations laitières, ainsi que sur le train de vie de ceux qui pleurent. On aurait des surprises.

Mes soucis pécuniaires à moi étant ce qu'ils sont, je me demande quelquefois si je ne vais pas envoyer mon carnet de lait à Karachi pour qu'ils me fassent un audit. Ça me coûtera trois francs six sous, comme l'a constaté Swissair. ■

André Thomann, Genève

L'INVITÉ DE DP

Quand l'urgence de la protection sociale se heurte au fédéralisme

**JEAN-PIERRE
FRAGNIÈRE**

professeur à l'École
d'Etudes Sociales et
Pédagogiques,
Lausanne

Qu'il s'agisse d'une tumeur cancéreuse ou d'une carie dentaire, tout le monde sait qu'une détection et une intervention précoces augmentent considérablement les chances d'enrayer le mal.

Ce qui est devenu une évidence dans le domaine de la médecine tarde à conquérir les esprits dans le champ de la protection sociale. Il apparaît de plus en plus que cette «démécité» entraîne des conséquences considérables en termes d'exclusion, de mal-être et de coûts.

Un faisceau d'études internationales qui s'appuient résolument sur la méthode comparative aboutissent à quelques conclusions dont les conséquences politiques sont majeures, y compris pour la Suisse¹.

Dépendance de longue durée

- Le plus lourd problème qui affecte actuellement les régimes de sécurité sociale est lié au phénomène de la dépendance de longue durée.

- Les mesures d'intervention rapides sont beaucoup plus efficaces pour évacuer les risques de dépendance.

- La circulation des personnes dans les méandres des guichets et des étiquettes est facteur de dégradation par résignation (aujourd'hui chômeur, demain en programme d'occupation, après-demain au bénéfice d'une aide cantonale, plus tard à l'aide sociale, et enfin titulaire d'une rente d'invalidité, pour ne parler que de l'un des parcours possibles).

- Des politiques (trop) ciblées induisent des phénomènes de stigmatisation et de fuite qui débouchent sur des dépendances à moyen et long terme.

Tout cela pose, en particulier, le problème de la rapidité d'intervention et de la pertinence des mesures.

Voilà plus de dix ans que les sonnettes d'alarme ont mis en évidence l'extension de la pauvreté en Suisse. Voilà plus de quatre ans que le chômage a pris les proportions que l'on sait. Voilà plus de deux ans que les dépenses de l'assurance-invalidité explosent, comme celles qui sont liées aux prestations de l'aide sociale.

Lente coopération intercantonale

A la mi-septembre, la Conférence des Directeurs cantonaux des affaires sociales se réunissait à Genève pour commencer à se mettre d'accord sur quelques thèses concernant l'avenir de la sécurité sociale. L'objectif: moderniser, renforcer l'efficacité des systèmes de prestation et stimuler la concertation voire la coopération. Les bons élèves sont nommément désignés. On salue les mesures adoptées au

Tessin, à Genève et à Berne, on évoque les initiatives en cours en Valais, à Fribourg et dans le canton de Vaud. Bien sûr on tait le nom des cancers.

De l'ouverture certes, mais une conscience modérée de l'urgence.

Les questions doivent encore être étudiées, il faut affiner les analyses, évaluer les expériences des pionniers. Bref, on vit au rythme du fédéralisme de coopération. A quel horizon peut-on attendre des déterminations et un véritable «programme d'impulsion visant à promouvoir de nouvelles formes d'aide sociale», pourtant préconisées dans un rapport adopté par les Directeurs des affaires sociales²? Un an, deux ans, plus?

Pendant ce temps, les chômeurs en fin de droits et les candidats à l'AI (pour ne parler que de ces deux catégories) se présentent à un rythme qui se compte plutôt en trimestres ou en semestres.

Risque d'immobilisme

Pourtant, paradoxalement, de nombreuses conditions sont réunies pour faire face rapidement à une situation d'urgence.

- Les informations de base sont suffisantes pour décider (malgré les lacunes bien connues en matière de données statistiques).

- Les idées, pour ne pas dire les modèles, sont disponibles et quasiment «prêtes à l'emploi».

- Chez les professionnels concernés par ces dossiers (y compris les fonctionnaires, bien sûr), le climat d'ouverture et de coopération peut être qualifié de bon.

Le fédéralisme veut être un fleuron du patrimoine national. On connaît ses vertus. Dans le domaine qui nous occupe, il se trouve placé devant un test majeur. Il peut se révéler être un instrument de promotion de l'efficacité des mesures et de leur adaptation aux contextes particuliers. Il peut devenir un facteur d'immobilisme et ainsi être complice du développement de l'un des périls majeurs de la sécurité sociale: la dépendance de longue durée.

Dans la deuxième hypothèse, la plus lourde facture sera payée par les victimes. Mais à moyen et long terme, tout le monde devra passer à la caisse. Dans ce cas, la monnaie est faite aussi bien de francs que de souffrances. ■

¹ Plusieurs études publiées par l'Association internationale de la sécurité sociale.

² Peter Farago, Prévenir et combattre la pauvreté: possibilités et limites des mesures prises par l'Etat, IPSO, Dübendorf, 1995.

Rationalité militaire

RÉFÉRENCE

Armée 2001, Le futur de la défense nationale suisse, Ed. Journal de Genève et Georg, 1995, sous la direction de Jean-Jacques Langendorf

(jg) Il n'existe pratiquement pas, dans les médias romands, de journalistes spécialisés dans les affaires militaires. Nous nous en sommes rendu compte, après la lecture d'un ouvrage sur l'armée suisse. Ainsi, dans la presse, les achats, fort coûteux, de matériels militaires, sont souvent traités comme s'il s'agissait de jouets pour adultes, sans que les raisons sous-jacentes soient explicitées.

Or, il y a aussi une logique et une rationalité militaires. On peut le déplorer, mais elle existe et n'est jamais analysée par nos médias. Prenons la guerre en Bosnie. Elle est commentée selon une logique humanitaire, réfugiés en détresse errant sur les routes dans des carrioles tirées par des tracteurs, ou selon une logique politique, interminables va-et-vient de M. Holbrooke, dont les yeux apparaissent chaque soir plus fatigués au téléjournal. La guerre devient une espèce d'épidémie qui s'étend au hasard.

Il nous est arrivé d'entrer dans une librairie et de déplier une carte routière de l'ex-Yougoslavie pour comprendre les opérations qui s'y déroulent. L'on saisit très vite, alors, que la reconquête de la Krajina rendait une bonne partie de la Bosnie indéfendable par les Serbes, mais que ceux-ci ont toutes les bonnes raisons de tenir la ville de Prijedor.

Suisse sans défense

C'est précisément cette logique militaire que l'on trouve dans le livre dirigé par Jean-Jacques Langendorf. On y apprend ainsi que la Suisse est aujourd'hui dépourvue de toute défense face aux missiles de croisière. Quelle importance, me direz-vous? Personne ne va attaquer la Suisse. Aucun pays ne peut d'ailleurs se défendre contre cette arme et seuls les USA et la Russie en possèdent. Mais si l'on admet la nécessité d'une défense du pays, il faut bien y songer. Seule parade éventuellement possible contre ces armes, destinées à détruire stations radars et centres de commandement: des avions de détection AWACS ou Hawkeye, très complexes et très chers. Peut-être, dans 5 ou 10 ans, le prochain investissement très lourd du DMF. Là aussi, logique militaire: autant la connaître et ce genre de livre y contribue.

A noter, dans ce même ouvrage, un article savoureux et caustique de Jean-Jacques Langendorf sur l'impréparation constante de l'armée suisse depuis cent cinquante ans, avec une critique définitive du réduit alpin de 1940. Qu'aurait valu, en cas d'invasion, le moral des troupes claquemurées entre Gothard et St-Maurice, si la Propagandastaffel leur avait fait parvenir des photos de fringants soldats de la Wehrmacht en promenade sur les quais de la Limmat en compagnie de jolies Zurichoises? Le vertueux général Guisan n'y avait sûrement pas pensé! ■

La peur de l'histoire

(ag) Le Conseil fédéral disposera par décision des Chambres de 24 millions pour célébrer la fondation de l'Etat fédéral et commémorer l'histoire de sa création et de son développement. 1798 et la Médiation, qui ont créé les bases de la Suisse moderne, l'égalité des cantons entre eux, l'intégration des minorités suisses-françaises et suisses-italiennes disparaissent dans cette formulation caoutchouc. On n'ose citer ces événements, parce qu'ils furent douloureux, certes, mais les accouchements sont douloureux. L'histoire, y compris l'histoire suisse, n'a pas été faite que d'embrassades. A quoi servent les millions si on n'ose regarder l'histoire en face?

La chute de l'Ancien régime a révélé des choses essentielles: la vitalité de la structure cantonale rétablie en 1803; la volonté de vivre ensemble: pas de mouvement séparatiste chez les anciens sujets; le renoncement à une restauration intégrale à la chute de Napoléon en 1813. La mise à l'épreuve d'un destin commun, c'est en ces années-là qu'elle s'est jouée.

Lénifiant refus

Ce refus officiel de l'histoire est révélateur du bafouillage sur l'identité suisse. Nous nous vantons de notre capacité à faire cohabiter des cultures différentes, nous sommes fiers de notre plurilinguisme, mais nous ne voulons pas citer les moments cruciaux (l'histoire, aux yeux du Conseil fédéral, n'est pas événementielle) où cette identité commune s'est confirmée. Le Pacte fédéral, c'est aussi fort en signification que l'Etat fédéral. Ne pas le dire (pour ne pas faire de peine), c'est privilégier le mythe de l'Urschweiz et de la Suisse des Treize cantons. On n'y attacherait qu'une importance relative, si la Suisse n'était pas à la recherche, dans le nouveau contexte européen, d'une identité renouvelée et si la divergence des choix romands et alémaniques n'inquiétait pas.

Des experts et le chef du service de la culture examineront donc des projets de commémoration probablement intéressants; ils soumettront à ratification des attributions bien dosées. Mais où sera, par la lecture de l'histoire, l'affirmation politique? ■

En bref

Les éditions allemandes «Propyläen» publient un volume sur cinquante-trois hommes de science et écrivains de langue allemande qui ont décrit et interprété notre époque. Nous y trouvons Karl Barth, Friedrich Dürrenmatt, Max Frisch, Carl Gustav Jung et aussi Albert Schweizer. Le titre du livre *Die grossen Deutschen unserer Epoche*.